

TARIFS CENTRE DE LOISIRS A COMPTER DE JUILLET 2024 :

Un coefficient est appliqué directement au quotient familial entraînant ainsi un tarif individualisé pour chaque famille en fonction de sa situation familiale (ressources et charge familiale).

Pour les familles habitant à Pompey :

QF ≤ 649	QF entre 650 et 1749	QF ≥ 1750	Familles non bénéficiaires CAF
4.50 €	de 4.21 € à 12.49 €	13.50 €	18.45 €
	Exemple de tarification QF 660 = 4.59 € QF 950 = 6.96 € QF 1450 = 11.05 € QF 1700 = 13.09 €		

Pour les enfants des familles habitant hors de la commune **et bénéficiaires CAF**, il est proposé d'appliquer le tarif plafond (13.50 €).

Les droits d'inscription annuels, s'ils n'ont pas déjà été versés, sont de **5,00 €** par enfant, ou **8,00 €** par famille (2 enfants et plus).

Le tarif « habitant de Pompey » est appliqué :

- aux enfants du personnel communal quel que soit leur lieu de résidence,
- aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et hébergés en famille d'accueil à Pompey,
- aux familles résidant hors de la commune ayant des enfants scolarisés dans une école de Pompey,
- aux enfants habitant hors de la commune mais accueillis chez leurs grands-parents habitant Pompey lors des vacances.